

RESOLUTION 98/02

POLITIQUE ET PROCEDURES DE CONFIDENTIALITE DES DONNEES STATISTIQUES

La Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI),

RECONNAISSANT la nécessité du respect de confidentialité au niveau commercial et organisationnel des données fournies à la CTOI dans le contexte des groupes de travail constitués pour l'évaluation des stocks, la politique suivante, assortie de ses procédures, s'appliquera :

CONFIDENTIALITE DES DONNEES

La politique de diffusion des données de prise et d'effort se définira comme suit:

1. Les données de prise et d'effort stratifiées par pays pêcheur, par mois et par carré de 5 degrés pour les palangriers et par carré d'un degré pour les pêcheries de surface seront considérées comme relevant du domaine public, sous réserve toutefois qu'elles ne puissent pas permettre l'identification d'une unité de pêche individuelle dans une strate spatio-temporelle. Si tel était le cas, les données devront être obligatoirement agrégées en temps, zone ou pavillon de sorte à faire disparaître tout indice d'identification avant d'être divulguées au domaine public.
2. Les données de prise et d'effort stratifiées sur des grilles spatio-temporelles plus détaillées ne pourront être diffusées qu'avec le consentement écrit du pourvoyeur initial, chaque transmission d'information devant avoir reçu l'approbation préalable du Secrétaire.
3. Un Groupe de travail spécifiera les raisons pour lesquelles il demande ces données.
4. Toute personne sollicitant l'obtention de ces données devra présenter la description de son projet de recherche, en expliquant ses objectifs, la méthodologie employée et son intention de publier ou non son travail. Tout manuscrit devra recevoir l'aval du Secrétaire de la Commission avant d'être publié. L'usage des données est réservé au seul projet de recherche défini, et celles-ci devront être détruites après usage. Toutefois, si le pourvoyeur d'origine a donné son autorisation, les données de prise et d'effort ou de fréquence des longueurs peuvent être fournies pour des recherches à long terme et dans ce cas, elles ne seront pas détruites.
5. Toutes les informations détaillées pouvant receler des indices propres à l'identification des sources individuelles devront être tenues secrètes sauf si on peut en justifier la nécessité.
6. Tout chercheur ou Groupe de travail solliciteur de données sera prié de fournir un rapport des résultats de sa recherche à la CTOI qui à son tour transmettra ces résultats au pourvoyeur initial.

PROCEDURES POUR LA SAUVEGARDE DES ARCHIVES

Les procédures de sauvegarde des archives et des banques de données seront définies comme suit:

1. L'accès des données au niveau de détail des fiches des livres de bord sera limité aux professionnels de la CTOI pour leur usage officiel. Chaque membre du personnel ayant accès aux archives aura l'obligation de signer une attestation de reconnaissance des limites strictes de l'utilisation et de la divulgation de ces informations.
2. Les archives des livres de bord devront être gardées sous clef, sous la responsabilité exclusive du Gestionnaire des données. Ces fiches pourront être confiées seulement au personnel autorisé de la CTOI pour en effectuer la saisie, la compilation, le traitement ou la vérification. La duplication de ces documents ne sera autorisée que dans des cas légitimes et les copies seront sujettes aux mêmes limites d'accès et de diffusion que les originaux.
3. Les bases de données seront cryptées pour les mettre à l'abri de toute inquisition non autorisée. Seuls le Gestionnaire des données et le personnel scientifique de la CTOI seront habilités à avoir plein accès aux bases de données et ce pour des mobiles officiels et sous réserve de l'accord du Secrétaire de la CTOI. Le personnel responsable de la saisie, du traitement, de la mise à jour et de la vérification auront accès aux fonctions et fiches de données dont ils auront besoin dans l'exécution de leur travail.

DONNEES SOUMISES AUX GROUPES DE TRAVAIL

Les données soumises aux Groupes de travail ne seront conservées par le Secrétariat ou rendues disponibles pour d'autres analyses qu'avec la permission du pourvoyeur d'origine.

Les règles de confidentialité ci-dessus s'appliqueront à tous les membres composant les Groupes de travail.